

Par monts et par vaux

Châtaigniers, châtaignes et marrons (II)

La culture du châtaignier a eu son apogée au 19^e siècle. Depuis, elle a énormément régressé. Des tentatives de rénovation de vergers ont actuellement lieu dans les Cévennes avec des variétés adaptées à la demande des consommateurs. Les châtaignes récoltées ici et là en Anjou ne font pas partie de ces catégories : les fruits sont souvent petits et une membrane brune, dure, cloisonne plus ou moins les châtaignes. De ce fait elles ne peuvent pas obtenir l'appellation de « marrons ».

Du point de vue botanique, il s'agit d'un marron lorsque ce dernier provient d'une variété cultivée de châtaignier, ne produisant qu'une seule graine par bogue. Concernant les utilisations culinaires de qualité, les professionnels de l'alimentation, eux, ne donnent le terme de « marrons » que si la production comporte moins de 1/8 de châtaignes cloisonnées. Il est cependant toujours possible, même avec des variétés sauvages, de réaliser d'excellentes purées et confitures. Handicap de taille : le travail d'épluchage est long et fastidieux.

Toutefois, l'intérêt du châtaignier ne s'arrête pas à la



production de denrées alimentaires. Le bois de cet arbre est utilisé en construction : il est de bonne qualité et, dans les habitations, il éloigne insectes et araignées. Immergé en permanence, il est imputrescible : il a servi à réaliser nombre de fondations pour digues et quais

portuaires. Grâce à son pouvoir de recépage, il est abondamment utilisé pour la fabrication de piquets. Ce bois contient aussi du tan : c'est d'ailleurs son utilisation dans les tanneries qui a précipité la dégradation des vergers. Il peut être employé comme bois de feu, mais uniquement dans les foyers fermés,

à cause de sa propension à crépiter.

Un dernier mot sur cet arbre : il peut vivre très longtemps. Certains Blaisonnais ont-ils connaissance de l'âge des plus vieux spécimens de leur territoire ? Il serait intéressant de pouvoir les repérer... En Anjou, il en existe un qui pourrait bien avoir 1000 ans. Arbre répertorié remarquable par le Département, il se trouve aux abords des collines du Baugeois (commune de Neuillé, à 10 km au nord de Saumur) où il vit probablement ses derniers moments.

J-C.S

EN CE TEMPS-LA : Le blason du chapitre de Blaison

Le chapitre de Blaison avait été fondé sous le vocable de Saint-Aubin. Notre église collégiale porte d'ailleurs ce nom. Il était de coutume que les congrégations ou communautés religieuses ou professionnelles créent un blason qui n'avait rien à voir avec un rang de noblesse. C'était comme une sorte de signe de reconnaissance. Nous trouvons dans « l'Armorial de l'Eglise de France : évêchés, chapitres, paroisses, abbayes, prieurés, couvents, corporations et communautés religieuses Jacques Meurgey de Turpigny » la description du blason du chapitre de Blaison : « d'azur à un Saint-Aubin de carnation habillé d'argent chapé et mitré d'or et diadémé du même tenant de sa main senestre sa crosse aussi d'or ».

L'Armorial général de France ou Armorial de d'Hozier, né d'un édit de 1696 portant obligation à tous les sujets du roi de faire enregistrer leurs

armoiries, fait aujourd'hui fonction d'armorial quasi officiel de l'Ancien Régime. Il contient plus de 115000 armoiries familiales classées par provinces et 3000 armoiries de villes et communautés.



Dessin de J-M Lava d'après l'armorial général de D'Hozier

Nous avons retrouvé la représentation du blason du chapitre de Blaison dans le fascicule XXXIV concernant la Touraine et l'Anjou, reproduit, ici, par un adhérent du Sablier. OO

EN CE TEMPS-LA : La Maugarnie

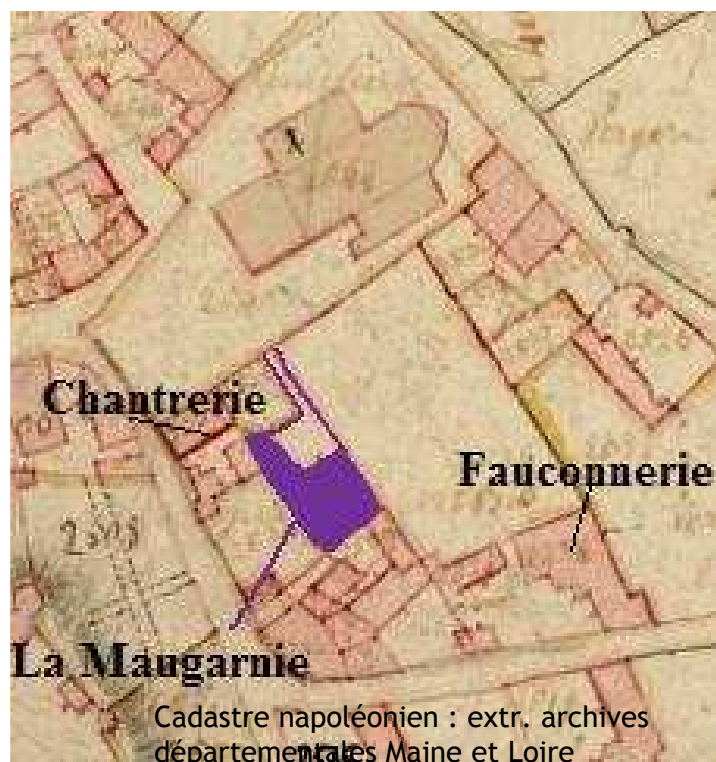
Une petite plaque située au N°9 de la rue de la Fauconnerie nous a toujours interpellés. Elle venait en contradiction avec le texte de Monsieur Poirier dans l'almanach paroissial de 1937. Il disait :

L'ancienne

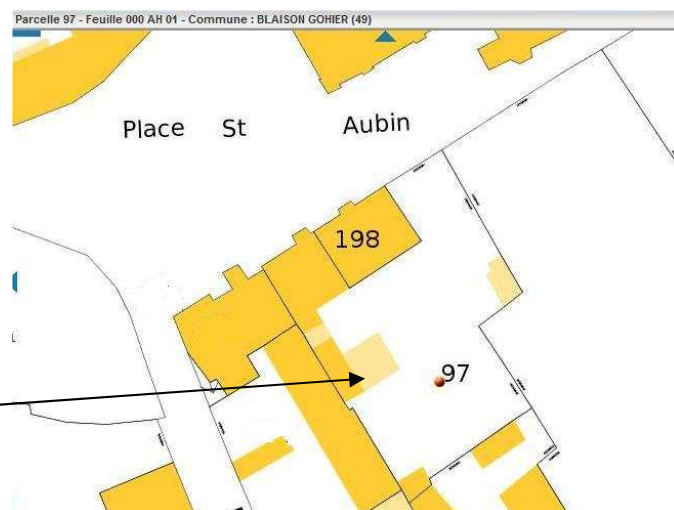
Maugarnie, sur laquelle on prit la chantrerie, aujourd'hui maison Legagneux, était limitée au septentrion par le cimetière, à l'orient par le jardin de la Fauconnerie, qui jusqu'à la loi de séparation longeait la maison même; elle avait son entrée et ses servitudes sur la ruelle qui au midi la séparait des vieilles maisons appartenant en 1780 à Jean Gozil et Jean Nicou, avec puits commun; c'est la mairie actuelle.

Si l'on se réfère aux sources trouvées aux Archives (un aveu¹ du chapitre à la Baronnie de Blaison de 1712), on voit que la localisation rejoint la lecture qu'en a fait Mr Poirier : « Une maison grange ayreau et appartenante sise au bourg de Blaison appelée Maugarnie contenant trois quarts de boisselée ou environ joignant vers aval la maison et jardin de la Chantrerie desservie en cette église d'autre côté aux jardins de la maison de la Fauconnerie dont jouit à présent Mr Jacques Négrier au lieu de Julien de Penne d'un bout aux ayreaux des enfants héritiers de Gervaise Couturier et de Jeanne Burgerin, une allée ou chemin entre les deux, d'autre bout au cimetière de Blaison. »

Pour nous y retrouver, il faut nous référer au cadastre napoléonien (1809).



La maison de Mme Rey (ancienne épicerie Denécheau) a été reconstruite sur l'emplacement de la Chantrerie. Dans le prolongement de cette maison, il y a actuellement la mairie. Dans le jardin de celle-ci, subsiste une surélévation: on peut penser qu'il s'agit des fondations ou anciens murs de la Maugarnie. Ainsi donc la Maugarnie, dont le nom pourrait signifier la « mal garnie », soit une maison assez peu confortable, qui est considérée comme la première maison des chanoines, au début du chapitre collégial, dans l'attente de la construction des autres maisons canoniales, n'existe plus.



La mairie actuelle occupe la parcelle 198. Les zones jaunes correspondent aux bâtiments existants et les zones orangées, que l'on repère dans le jardin, correspondent à des constructions détruites ou fondations visibles. On retrouverait ici une partie de notre Maugarnie.

OO

¹ Un aveu : Acte par lequel on reconnaît tenir, par le fait d'un seigneur, des terres et des revenus, énumérés dans le dénombrement (avec le mode de tenure et une estimation du rapport)"

Cadastre- extr. de www.cadastre.gouv.fr